

## **Conseil Municipal de Frontenaud**

### **Séance VENDREDI 05 décembre 2025 à 20h30, salle du conseil**

**Présents** : Christine **LOUROT**, Clément **MARTIN**, Jacques **FERRIER**, Éric **DE VECCHI**, Claire **JAEGER**, Roselyne **STEURER**, Jérôme **VINCENT**, Patrick **MAILLARD**, Thomas **ECOCHARD**,

**Excusé(es)** : Marie-Pierre **UNY** (Pouvoir à Patrick **MAILLARD**), Blaise **STEURER** (Pouvoir à Roselyne **STEURER**), Céline **RAPP**

**Président de séance** : Christine **LOUROT**

La séance est ouverte à 20h30  
Roselyne **STEURER** annonce enregistrer la séance.

#### **Désignation du secrétaire de séance** :

Madame le maire propose Éric **DE VECCHI** et demande s'il y a d'autres propositions  
Pas d'autre proposition donc Éric **DE VECCHI** est nommé secrétaire de séance

#### **Procès-verbal séance du 07 novembre 2025,**

Une conseillère signale que lors de l'approbation du PV du Conseil Municipal du 12 septembre dernier, elle avait demandé d'apporter un complément. La modification du PV avait été acceptée. Or, la modification apportée est, selon elle, incomplète. Elle demande donc de noter la phrase suivante : « La demande de subvention d'un montant de 167 000 € présentée au titre de la DETR 2025 n'a pas été retenue ».

Le procès-verbal du 07 novembre 2025 est adopté à l'unanimité

#### **CDG71 : Adhésion contrat collectif frais de santé des agents et participation**

Le Centre de gestion a lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription au contrat d'assurance collectif de complémentaire Santé.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- L'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- Un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- Le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Madame le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Définir la participation en tant qu'employeur ; A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30€, soit 15 € par agent et par mois.

L'adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la mairie de

Frontenaud à compter du 01/01/2026, ainsi que la participation financière chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 15€ à compter du 01/01/2026, sont acceptés à l'unanimité

### **CLECT : Approbation du rapport 2025,**

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien pris connaissance du rapport et fait un résumé rapide.

Le rapport est approuvé à l'unanimité

### **Création d'un cheminement doux Route de Rérafay et Route du Curtil : Demande de subvention au titre de la DETR 2026,**

Madame le Maire présente le projet d'un cheminement doux route de Rérafay et route du Curtil, dans le but de poursuivre la sécurisation des déplacements piétonniers. Le devis de l'entreprise MERCIER BATIMENTS se chiffre à 31 330,05 € HT.

La demande de subvention au titre de la DETR 2026 est acceptée à l'unanimité

### **CODEV de la Bresse Bourguignonne – présentation du rapport 2024,**

Madame le Maire présente brièvement le rapport 2024 aux membres du conseil municipal, et précise que le rapport détaillé est consultable en mairie.

### **Actions du maire dans le cadre de ses délégations,**

- DIA SCI Arnold/MOULIN : la commune n'a pas exercé son droit de préemption

### **Compte-rendu des commissions**

- Le prochain bulletin municipal est en cours de préparation.
- Le marché de Noël approche et affiche une forte affluence avec 25 exposants déjà inscrits et plusieurs autres en attente de réponse.
- Une matinée broyage a été réalisée avec le SIVOM ce jeudi 4 décembre. Tout a été broyé.
- 2 adjoints se sont rendus à une réunion du SYDESL afin de faire le point sur nos besoins mais également connaître les travaux prévus sur notre commune. Les « spots » enterrés devant la mairie et aux abords de l'église vont être supprimés administrativement. Ils ne fonctionnent plus mais un abonnement est toujours en cours. Une réflexion sera menée sur le remplacement de l'éclairage extérieur de l'église, vieux et très énergivore.
- Fuites à l'école. L'entreprise MERCIER BATIMENTS a changé les joints des vélux.
- Les colis de fin d'année pour nos aînés nés avant 1943 et n'ayant pas pu venir au repas sont en cours de préparation et seront distribués très prochainement.
- Des travaux de dévoiement de canalisation d'eau au VENAY sont programmés et la route devrait être coupée le 10 décembre 2025.

### **Informations diverses**

- Eglise : une rencontre est prévue dans les prochaines semaines avec le conducteur de travaux et le prestataire chargé de la remise en état, travaux prévus le 15 janvier. La commune demandera un chiffrage pour repeindre la nef.
  - Madame le Maire s'est rendue dans les locaux de la CPTS afin de récupérer les boîtes d'urgence. Après avoir rappelé les actions de la CPTS, elle a expliqué l'objectif et l'utilisation de ces boîtes et précisé que la commission Affaires Sociales sera chargée de leur répartition.
  - Madame le Maire indique que nous sommes toujours dans l'attente de la réponse pour la subvention du FEDER pour la création du local commercial. Elle précise également être toujours en contact avec les potentiels acquéreurs du bâtiment principal.
  - Une conseillère nous signale que le document envoyé à la préfecture (délibération du 12 septembre 2025) n'est pas conforme. Selon elle, il n'y est pas fait mention du fait que notre dossier de subvention DETR pour le projet centre bourg, n'a pas été retenu.
- Madame le Maire lui précise que la délibération concerne une demande de subvention au titre

du FEDER, qui de fait ne fait pas apparaître les subventions non acquises.

- Cette même élue demande à faire apparaître dans les actions du maire, la notification du marché. La décision d'attribution du marché par lots a été votée au conseil du 07 novembre 2025, et transmise au contrôle de légalité le 18 novembre 2025.

La notification aux entreprises n'a pas encore été effectuée à ce jour, d'où la confusion possible sur le terme « notification ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30